Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2016-588** **20/07/2016**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Rapport 2015 de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAAF/SRFD/SFD Établissements d'enseignement technique agricole publics et privés sous contrat Établissements d'enseignement supérieur agricole publics et privés sous contrat UNREP / CNEAP/ UNMFREO / FESIA

Résumé :

Textes de référence : Code de l'Éducation, articles D239-25 à 33

L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONSAEE), placé auprès du ministre chargé de l'éducation et de l'enseignement supérieur, a pour mission d'étudier l'état des bâtiments et des équipements de tous les établissements d'enseignement et d'en évaluer les conditions générales ainsi que l'accessibilité.

Il remplit par ailleurs une fonction d'alerte et de sensibilisation à différentes formes de prévention (santé et sécurité au travail des jeunes en formation, risque incendie, sécurité des bâtiments, risques majeurs, …).

Il est compétent pour l'ensemble des établissements scolaires publics et privés sous contrat du premier et du second degré, des établissements de l'enseignement agricole, qu'ils soient publics et privés sous contrat, et des établissements publics d'enseignement supérieur dépendant du ministère de l'enseignement supérieur et du ministère chargé de l'agriculture.

Le rapport 2015 de l'ONSAEE est disponible en ligne à l'adresse :
http://cache.media.education.gouv.fr/file/ONS/45/1/RAPPORT_ONS_2015_570451.pdf

Il fait état des différents travaux menés et notamment :

- la réalisation, avec l'Inspection de l'enseignement agricole et l'inspection générale de l'Education nationale, d'un guide relatif aux bonnes pratiques en sciences de la vie et de la terre et en biologie écologie ;

- une refonte du document « les clés de la sécurité » de l'Observatoire, sous forme de « fiches prévention », disponibles en-ligne, qui seront complétées et actualisées régulièrement ;

- l'élaboration d'un dossier thématique sur l'alerte des établissements d'enseignement en cas d'évènement majeur.

Il présente par ailleurs les résultats des enquêtes récurrentes de l'Observatoire ; et notamment l'enquête BAOBAC 2014-2015 relative aux accidents scolaires, dans laquelle figurent des données spécifiques à l'enseignement agricole.

L'ensemble des publications de l'ONSAEE est disponible à l'adresse :
http://www.education.gouv.fr/cid85820/les-publications-de-l-ons.html

Les « fiches prévention » de l'ONSAEE peuvent être consultées à l'adresse :
http://www.education.gouv.fr/ons/cid97306/les-fiches-prevention-de-l-observatoire.html

Le Directeur Général de
l'Enseignement et de la Recherche

Philippe VINÇON